AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_01-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_01

Affiché et mis en ligne le. 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°1 : Création d'emploi

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L L313-1 et L542-2,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 février 2026 et du 26 mai 2026

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'arrêté RH_A2026_48 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Considérant la nécessité de créer et de supprimer des emplois en raison des avancements de grade 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité / à la majorité :

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_01-DE
Reçu le 29/05/2026

- La création d'un emploi d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 01 septembre 2026
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 01 novembre 2026
- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01 septembre 2026 :

Filières	Grades	Catégories hiérarchiques	Temps de travail	Ancien Effectif	Nouvel effectif
Filière administrative	Attaché principal	A	35h00	1	1
	Attaché	A	35h00	1	1
	Rédacteur Territorial	B	35h00	1	1
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	35h00	6	6
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	35h00	3	3
	Adjoint Administratif Territorial	C	35h00	5	5
Filière animation	Adjoint Territorial d'animation	C	4h73	2	2
	Adjoint Territorial d'animation	C	7h88	1	1
	Adjoint Territorial d'animation	C	10h	1	1
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C	35h00	3	3
	ATSEM principal de 2ème classe	C	35h00	2	2
	ATSEM principal de 2ème classe	C	26h00	1	1
	Adjoint territorial du patrimoine	C	35h00	2	2

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_01-DE
Reçu le 29/05/2026

Filière Culturelle	principal de 1ère classe				
	Adjoint territorial du patrimoine	C	35h00	1	1
Filière Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00	1	1
	Technicien Principal de 2ème classe	B	35h00	1	1
	Agent de maitrise principal	C	35h00	1	2
	Agent de maitrise	C	35h00	4	4
	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	35h00	6	6
	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	32h50	2	2
	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	30h00	0	1
	Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	35h00	4	4
	Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	30h00	1	1
	Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	28h00	1	1
	Adjoint Technique Territorial	C	35h00	12	12
	Adjoint Technique Territorial	C	33h00	1	1

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_01-DE
Reçu le 29/05/2026

	Adjoint Technique Territorial	C	26h00	2	2
Filière Technique	Adjoint Technique Territorial	C	17h00	1	1
	Adjoint Technique Territorial	C	14h00	1	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents ainsi proposées.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS 16110

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_02-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

2026_04_02

Affiché et mis en ligne le. 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n° 2 : Création d'un Comité Social Territorial

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents

AR Prefecture
016-200083293-20260528-DEL_2026_04_02-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

DECIDE

Article 1er : De créer un Comité Social Territorial local.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du
CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du
CST local à 3 et sans être supérieur à celui des représentants du personnel et un nombre égal de représentants suppléants.

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_03-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_03

Affiché et mis en ligne le..29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°3 : Composition du comité social territorial et de la formation spécialisée

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 32-1, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 31 et 90,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 26 mai 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_03-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

-
- 50 agents, 35 femmes et 15 hommes
- soit 70% femmes
- soit 30% hommes

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

De fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial et également à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité,

Le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité pour l'ensemble des questions sur lesquelles l'instance émet un avis,

D'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial,

De fixer à 3, le nombre pour les représentants titulaires des collectivités et établissements au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial,

Le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité pour l'ensemble des questions sur lesquelles l'instance émet un avis,

Fixe la répartition des sièges à raison de 3 sièges pour la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS * 16110 *

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_04-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_04

Affiché et mis en ligne le 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°4 : CFU Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_04-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, a quitté la salle,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 1

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS * 16110 *

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_05-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_05

Affiché et mis en ligne le 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°5 : Affectation des résultats Commune

Au vu du compte financier unique, Monsieur le maire présente l'affectation des résultats détaillée comme suit pour le budget Commune :

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_05-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes investissement 2025	1 469 030,37	Recettes fonctionnement 2025	4 409 881,97
Dépenses investissement 2025	1 601 711,00	Dépenses fonctionnement 2025	4 108 502,40
Résultat 2022	-132 680,63 €	Résultat 2022	301 379,57 €
Résultat reporté 2024	-348 814,36 €	Résultat reporté 2024	1 126 368,96
TOTAL	-481 494,99 €	TOTAL	1 427 748,53 €
AFFECTER AU 001 solde d'éxécution	-481 494,99 €		
Etat des Restes à Réaliser		AFFECTATION DU RESULTAT	
Au 31/12/2025		EXCEDENT GLOBAL	1 427 748,53 €
Recettes non perçues	150 606,64 €		
Travaux encours ou non payés	151 427,41 €	Besoin de financement global	0,00 €
Solde des RAR	-820,77 €	Compte 1068	482 315,76 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-482 315,76 €	Résultat au compte 002	945 432,77 €
Affectation au 1068 sur 2026	482 315,76 €	pour 2026	

Après en avoir délibéré à, le conseil municipal :

- **Décide** d'affecter au budget pour 2026, les résultats de la façon suivante :

1°) Dépenses d'investissement :
Au compte 001 la somme de -481 194,99€

2°) Recettes de fonctionnement :
Au compte 002 la somme de 945 432,76€

3°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 482 315.76€

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire **: Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS 16110

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_06-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

2026_04_06

Affiché et mis en ligne le 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°6 : CFU Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du service assainissement de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, a quitté la salle,

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_06-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du service assainissement de la Ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 1

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS * 16110 *

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_07-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_07

Affiché et mis en ligne le 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°7 : Affectation des résultats Assainissement

Au vu du compte financier unique, Monsieur le maire présente l'affectation des résultats détaillée comme suit pour le budget assainissement :

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_07-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes investissement 2025	314 112,88	Recettes fonctionnement 2025	316 108,71
Dépenses investissement 2025	133 185,82	Dépenses fonctionnement 2025	318 148,70
Résultat 2025	180 927,06 €	Résultat 2025	-2 039,99 €
Résultat reporté 2024	271 221,62 €	Résultat reporté 2024	-139 648,65
TOTAL	452 148,68 €	TOTAL	-141 688,64 €
AFFECTER AU 001 solde d'exécution	452 148,68 €		
Etat des Restes à Réaliser		AFFECTATION DU RESULTAT	
Au 31/12/2025		EXCEDENT GLOBAL	-141 688,64 €
Recettes non perçues	0,00 €		
Travaux encours ou non payés	0,00 €	Besoin de financement global	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €	Compte 1068	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	Résultat au compte 002	-141 688,64 €
Affectation au 1068 sur 2026	0,00 €	pour 2026	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget pour 2026, les résultats de la façon suivante :

1°) Recettes d'investissement :
Au compte 001 la somme de 452 148,68 €

2°) Dépenses de fonctionnement :
Au compte 002 la somme de -141 688,64€.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS 16110

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_08B-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

2026_04_08 B

Affiché et mis en ligne le...29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°8 : Approbation du budget supplémentaire de la commune

Objet : Approbation du budget supplémentaire de la Commune
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération adoptant le RBF et le taux fongibilité de 7.5%
Vu le projet de budget supplémentaire du budget principal de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois pour l'exercice 2026,

Il est proposé de diminuer les recettes et les dépenses en section de fonctionnement de -377 998,19€ et d'augmenter les recettes et les dépenses en section d'investissement de 211 000,00€ :

AR Prefecture
016-200083293-20260528-DEL_2026_04_08B-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

FONCTIONNEMENT — BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE 2026

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales	15 780,84	Recettes de gestion courante	CH 013	Atténuation de charges	0,00
	CH 012	Charges de personnel	0,00		CH 70	Ventes de produits	0,00
	CH 014	Atténuation de produits	0,00		CH 73	Impôts et taxes	0,00
	CH 65	Autres charges	33 000,00		CH 731	Impositions directes	96 852,00
					CH 74	Dotations, subventions	46 086,00
					CH 75	Autres produits	0,00
			48 780,84				**142 938,00**
Autres dépenses	CH 66	Charges financières	9 536,73	Autres produits	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	0,00		CH77	Produits exceptionnels	
	CH 68	Dotations aux provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions	
			9 536,73				**0,00**
		Total dépenses réelles	58 317,57			Total Produits réels	142 938,00
	CH 023	Virement à la section Invest.	-436 315,76		CH 042	Opération d'ordre	
	CH 042	Opérations d'ordre	0,00			Travaux en régie	
						Amort. subventions	
			-436 315,76				**0,00**
					CH 002	Report résultat	-520 936,19
TOTAL			**-377 998,19**	**TOTAL**			**-377 998,19**

INVESTISSEMENT — BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE 2026

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles		Recettes de gestion courante	CH 013	Subventions invest.	115 000,00
	CH 204	Subvention Invest.	8 000,00		CH 16	Emprunts	150 000,00
	CH 21	Immo corporelles	145 000,00		CH 204	Subvention équip.	-100 000,00
	CH 23	Immo en cours	58 000,00		CH 021	Virt section exploitation	-436 315,76
	CH 27	Immobilisations financières			CH 23	Avances immo en-cours	
			211 000,00				**-271 315,76**
Dépenses financières	CH 16	Emprunts		Produits financiers	CH 10	Dotations, réserves	482 315,76
					CH 24	Produits cessions	0,00
			0,00				**482 315,76**
		Total dépenses réelles	211 000,00			Total Produits réels	211 000,00
	CH 040	Opérations d'ordre	0,00		CH 040	Opération d'ordre	0,00
	CH 041	Opérations patrimoniale	0,00		CH 041	Opération patrimoniale	0,00
			0,00				**0,00**
	CH 001	Solde d'éxécution reporté	0,00		CH 001	Solde d'éxécution reporté	0,00
TOTAL			**211 000,00**	**TOTAL**			**211 000,00**

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_08B-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
Approuve dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget principal de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération dans le cadre du RBF de la commune.

Vote à l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 7

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS * 16110 *

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_09-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_09

Affiché et mis en ligne le 29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°9 : Approbation du budget supplémentaire du service assainissement

Objet : Approbation du budget supplémentaire de la Commune
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable,
Vu le projet de budget supplémentaire du budget principal du service assainissement de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois pour l'exercice 2026,

Il est proposé d'augmenter les recettes et les dépenses en section d'investissement de 25 927,06 € :

AR Prefecture
016-200083293-20260528-DEL_2026_04_09-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

FONCTIONNEMENT

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2026

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales	34 960,01	**Recettes de gestion courante**	CH 013	Atténuation de charges	0,00
	CH 012	Charges de personnel	0,00		CH 70	Ventes de produits	0,00
	CH 014	Atténuation de produits	0,00		CH 73	Impôts et taxes	0,00
	CH 65	Autres charges	0,00		CH 731	Impositions directes	0,00
					CH 74	Dotations, subventions	0,00
					CH 75	Autres produits	0,00
			34 960,01				**0,00**
Autres dépenses	CH 66	Charges financières	0,00	**Autres produits**	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	0,00		CH77	Produits exceptionnels	
	CH 68	Dotations aux provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions	
			0,00				**0,00**
		Total dépenses réelles	34 960,01			Total Produits réels	0,00
	CH 023	Virement à la section Invest.	0,00		CH 042	Opération d'ordre	
	CH 042	Opérations d'ordre	0,00			Travaux en régie	
						Amort. subventions	
			0,00				**0,00**
	CH 002	Report résultat	-34 960,01		CH 002	Report résultat	
TOTAL			**0,00**	**TOTAL**			**0,00**

INVESTISSEMENT

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2026

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles		**Recettes de gestion courante**	CH 013	Subventions invest.	0,00
	CH 204	Subvention Invest.	0,00		CH 16	Emprunts	0,00
	CH 21	Immo corporelles	12 927,06		CH 204	Subvention équip.	0,00
	CH 23	Immo en cours	13 000,00		CH 021	Virt section exploitation	0,00
	CH 27	Immobilisations financières			CH 23	Avances immo en-cours	0,00
			25 927,06				**0,00**
Dépenses financières	CH 16	Emprunts		**Produits financiers**	CH 10	Dotations, réserves	0,00
					CH 24	Produits cessions	0,00
			0,00				**0,00**
		Total dépenses réelles	25 927,06			Total Produits réels	0,00
	CH 040	Opérations d'ordre	0,00		CH 040	Opération d'ordre	0,00
	CH 041	Opérations patrimoniale	0,00		CH 041	Opération patrimoniale	0,00
			0,00				**0,00**
	CH 001	Solde d'éxécution reporté	0,00		CH 001	Solde d'éxécution reporté	25 927,06
TOTAL			**25 927,06**	**TOTAL**			**25 927,06**

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_09-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
Approuve dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget principal de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 1

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS * 16110 *

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_10-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

2026_04_10

Affiché et mis en ligne le...29/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)
Séance du 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien RIVIÈRE, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 21 mai 2026

Présents : BARDOULAT Sonia, BERNARD Frédéric, BIRONNEAU Max-André, BOSSER Yann, CALLEC Gilles, CEAUX Christophe, CHARDAT Christophe, COUSSEAU Benoît, DESIRÉE Charlotte, DUPORT Nadine, FERSING Jacques, FORESTAS Armelle, JOURDIN Franc, LABLANCHE Michaël, LAURENT Delphine, MARQUAIS-CACITTI Laëtitia, MOUSSION Gaëtan, PEZY Gautier, PINTAUD Éric, RIVIÈRE Sébastien, TALLON Mathieu, TOULOTTE Thomas, TRIGUERO Nathalie, VIGNAUD Nathalie

Procurations : AUGIER Emilie (pouvoir à MARQUAIS-CACITTI. L), BARDOULAT Pauline (pouvoir à BARDOULAT. S), DORE Ornella (pouvoir à RIVÈRE. S), PERIOT Marie-Dominique (pouvoir à PINTAUD. E)

Excusés : DAMPERAT Agnès

A été nommée secrétaire : PEZY Gautier

Délibération n°10 : Subventions aux associations

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2026, un crédit budgétaire de 100 000 € a été inscrit à l'article 65748 destiné à l'attribution des subventions aux associations locales.
Il convient désormais de répartir cette somme. Il propose, après avis des diverses commissions, une répartition comme ci-dessous :

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_10-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

	ASSOCIATIONS CARITATIV	ADHRTS/bénévoles	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	BANQUE ALIMENTAIRE	137	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
2	CROIX ROUGE comité LREA	20	- €	- €		1 500,00 €	400,00 €	
3	Epicerie sociale REAGIR ENSEMBLE							
4	LES RESTOS DU CŒUR	111 bénéficiaires	400,00 €	- €	- €	1 000,00 €	400,00 €	
5	SECOURS POPULAIRE		400,00 €	1 000,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
6	SECOURS CATHOLIQUE	1	400,00 €	450,00 €	400,00 €	450,00 €	400,00 €	
7	DIDYR		150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
	TOTAUX		**1 750,00 €**		**1 350,00 €**	**3 900,00 €**	**2 150,00 €**	

7 assoc dont 6 subventionnées en 2026

	ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	CLUB DES AINES" vivre & so	190	400,00 €	nc	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
2	DONNEURS DE SANG	16	400,00 €	500,00 €	400,00 €	500,00 €	400,00 €	
3	PREVENTION ROUTIERE	2 dans le 16	150,00 €		- €	150,00 €	150,00 €	
4	NOS MAINS SUR L'HORIZON	36	300,00 €		300,00 €	300,00 €	300,00 €	
5	ADMR LR	10 b	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
6	VMEH Visite des malades dans les Ets		350,00 €		350,00 €	150,00 €	150,00 €	
7	LIGUE CONTRE LE CANCER	69	- €		- €	nc	- €	
	TOTAUX		**3 600,00 €**		**3 450,00 €**	**3 500,00 €**	**3 400,00 €**	

7 assoc dont 6 subventionnées en 2026

	ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	Amicale des AC PG CATM TOE	31	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
2	S.N.E.M.M société nationale d'en	80	120,00 €	150,00 €	120,00 €	160,00 €	150,00 €	
3	Association pour le souvenir des	88	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
4	Le souvenir français				- €			
5	UNC St Projet LRA Marillac	140	300,00 €	350,00 €	350,00 €	300,00 €	300,00 €	
6	ACPG du canton				- €			
	TOTAUX		**720,00 €**	**800,00 €**	**770,00 €**	**760,00 €**	**750,00 €**	

6 assoc dont 4 subventionnées en 2026

	ASSOCIATIONS SCOLAIRES	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	APE St Projet	100	100,00 €	NC	100,00 €	300,00 €	300,00 €	
2	APE écoles publiques LRA Mau	260	400,00 €	500,00 €	400,00 €	500,00 €	450,00 €	
3	APE Collège Jean Rostand	500	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	
4	coopérative les petits pêchotiers	100	- €	500,00 €	200,00 €	900,00 €	900,00 €	
5	coopérative école primaire Mauri	160	800,00 €	900,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
6	Coopérative scolaire école La Pe	100	700,00 €	860,00 €	700,00 €	1 082,00 €	900,00 €	
7	Association sportive école Maurice Genevoix							
8	Association Sportive collège Jean Rostand UNSS ?		- €		- €			
9	RASED		300,00 €		200,00 €			
10	MFR St Projet							
11	APEL conseil parents élèves éco	250	100,00 €	2 000,00 €	100,00 €	1 000,00 €	100,00 €	
12	Conseil parents d'élèves Collège Anne Marie Martel							
13	Association Sportive Ecole Anne	10	150,00 €			150,00 €	- €	
	TOTAUX		**2 750,00 €**		**2 700,00 €**	**5 382,00 €**	**4 100,00 €**	

13 assoc dont 7 subventionnées en 2026

	ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ASSIMILEES	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	Gym'N TONIC ST-PROJET				- €			
2	GYM VOLONTAIRE ST-PRO	196	200,00 €	300,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €	
3	UALR GENERALE	2030	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 700,00 €	42 000,00 €	
4	ECOLE UA CYCLISME	36+55	900,00 €		900,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
5	YOGA ET BIEN ETRE EN ANGOUMOIS		200,00 €		180,00 €	200,00 €	- €	
6	ETOILE SPORTIVE	260	2 000,00 €		2 000,00 €	4 500,00 €	2 000,00 €	
7	GROUPE GYMNASTE D ENT	43	200,00 €	300,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	
8	SPORT ADAPTE	40	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
9	CONC HIPPIQUE FETE DU C	30	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
10	AAPPMA PÊCHE ET PROTE	24	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
11	AMICALE DES CHASSEURS	36	- €	- €	- €	2 600,00 €	400,00 €	
12	ASSOCIATION CHASSE DUVAL SP							
13	ARS SPELEOLOGIE	?	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
	TOTAUX		**49 700,00 €**		**49 680,00 €**	**56 250,00 €**	**50 150,00 €**	

13 assoc dont 11 subventionnées en 2026

AR Prefecture

016-200083293-20260528-DEL_2026_04_10-DE
Reçu le 29/05/2026

LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

	ASSOCIATIONS CULTURELLES ET FESTIVES	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	AMIS DU CHÂTEAU		500,00 €		500,00 €	2 500,00 €	500,00 €	
2	APHPR				- €			
	VIOLET BLEU				100,00 €			
3	ATELIER PATCHWORK	10	150,00 €	200,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	
4	CHORALE L AIR DE RIEN	48	300,00 €	350,00 €	300,00 €	400,00 €	350,00 €	
5	COLOMBOPHILIE							
6	CRCATB	12 b						
7	LES COLORIRES	55 a + 2b	1 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
8	LES CROQUANTS DE LA TA	28 a	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
9	LES RUPIFICALDIENS FETE	118 a + 82 B	14 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
10	MJC	237 a + 10b	6 000,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
11	MEXICO AZTECAS Y TOROS							
12	TROUPE DU CLOITRE		500,00 €		- €			
13	HARDIESS ASSO HORS COMMUNE MUSIQUE CL		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €			
14	ANIM LA ROCHE	10a	4 000,00 €	6 000,00 €	4 500,00 €	8 000,00 €	4 500,00 €	
15	UNIVERS LANGUES DISSOUTE							
16	LES COMMERCANTS RUPIFICALDIENS				- €			
17	COMITE DES FETES SP				- €			
18	LE QUAI DES YOUGTIMERS				- €			
19	COMITE DE JUMELAGE BI	85a + 25 b			600,00 €	700,00 €	700,00 €	
	TOTAUX		**30 250,00 €**		**29 250,00 €**	**32 100,00 €**	**26 550,00 €**	

	ASSOCIATIONS AUTRES	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROP.COMMISSION	VOTE CM
1	REFUGE DE L ANGOUMOIS	235,00 €	- €	800,00 €	100,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
2	Amicale des employés du ce	60,00 €	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	- €	
3	AMICALE SP				- €			
4	AMICALE JSP				200,00 €	250,00 €	250,00 €	
5	OFFICE DE TOURISME					6 000,00 €	- €	
	TOTAUX		**500,00 €**	**2 300,00 €**	**800,00 €**	**8 750,00 €**	**750,00 €**	

5 assoc dont 2 subventionnées

	SUBVENTIONS EXCEPTIO	NBRE ADHERENTS	SUBV 2024	DDES 2025	SUB 2025	DDES 2026	PROPOSITIONS C	VOTE CM
1	MAXI VERTE					500,00 €	500,00 €	
2	LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES			- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
3	VOYAGE LECTURE		800,00 €	- €	400,00 €	600,00 €	600,00 €	
4	Amicale des AC PG CATM TOE			- €		500,00 €	500,00 €	
				- €				
	TOTAUX		**800,00 €**	- €	**900,00 €**	**2 100,00 €**	**2 100,00 €**	

0	88 900,00 €	112 742,00 €	89 950,00 €	0	

TOTAL ASSOC : 70
TOTAL ASSOC SUBVENTIONNEES 45

Fersing Jacques, Bironneau Max-André, Bernard Frédéric et Jourdin Franc, Présidents ou trésoriers d'associations se retirent de la salle du Conseil lors de cette délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la répartition proposée.

Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 4

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 mai 2026
Le Maire : **Sébastien RIVIÈRE**

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS 16110